

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

Commune déléguée de Carville
ARRETE N°2023/E16

Dossier n° DP 14061 23 E0003
Date de dépôt : 09/05/2023
Demandeur : NRGIE CONSEIL Représentée par Monsieur NATAF Rudy
Pour : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture
Adresse du terrain : Le Bourg Lotin - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350)
Référence cadastrale : 139ZD62
Superficie du terrain : 5 790,00 m ²

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune déléguée de Carville

Le Maire délégué de la commune déléguée de Carville,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la commune de SOULEUVRE EN BOCAGE en date du 01/12/2015,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23/09/2021 (Zone A),

Vu la déclaration préalable présentée le 09/05/2023, par NRGIE CONSEIL, représentée par Monsieur NATAF Rudy, située 230 Chemin des Valladets à EGUILLES (13510),

Vu l'objet de la demande :

- pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- sur un terrain situé Le Bourg Lotin - Carville à SOULEUVRE EN BOCAGE (14350),

Vu les pièces du dossier,

ARRÊTÉ

Article Unique

La Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes est **ACCORDÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à SOULEUVRE-EN-BOCAGE, le 6 juin 2023
Le Maire délégué de Carville,




André LEBIS

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.